

Questions orales

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien ce que le député attend de moi. Je suis certain qu'il peut consulter ses propres conseillers juridiques à ce sujet. J'affirme catégoriquement que le gouvernement a le droit de conclure et de mettre en oeuvre ce traité aux termes des dispositions de la constitution du Canada qui portent sur le commerce.

M. Broadbent: Citez-moi une autorité en la matière.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je viens de citer la constitution du Canada. Quelle genre d'autorité le député veut-il?

M. Axworthy: Pour conclure un traité, pas pour le mettre en oeuvre.

M. Broadbent: Citez-moi une autorité.

M. Hnatyshyn: Il existe toute une série de précédents dans les accords commerciaux internationaux.

M. Riis: Citez-en un.

M. Hnatyshyn: Il y a 1935, 1947, le GATT. Je suppose que le député sait ce qu'est le GATT. Le gouvernement fédéral a adopté ce projet et l'a présenté quelques mois après la signature du GATT. Nous tenons un débat sur l'accord avant de le signer, ce qui n'est encore jamais arrivé.

* * *

● (1440)

LA SANTÉ

LES MOULES TOXIQUES—ON DEMANDE UN PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR AIDER LES VICTIMES ET L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre connaît toutes les circonstances entourant l'épisode tragique des moules toxiques. Il sait qu'à cause d'un climat général de mauvaise gestion et de confusion des Canadiens sont devenus gravement malades, deux décès sont à déplorer et l'industrie de la pêche a subi inutilement des pertes financières, notamment les secteurs qui ont été visés à tort par une alerte de santé lancée par le gouvernement du Canada.

Je demande donc au premier ministre si le gouvernement est disposé à créer un programme de compensation financière, en tout premier lieu pour les victimes qui ont été empoisonnées par des moules toxiques et également pour l'industrie de la pêche, notamment les secteurs à qui la mauvaise gestion du gouvernement dans cette affaire a occasionné des pertes financières.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ces questions ont été soulevées à la Chambre à maintes reprises. J'ai expliqué très clairement la position du gouvernement et la nécessité de l'alerte de santé lancée vendredi dernier, qui a été qualifiée de réaction

exagérée par des députés du parti du député. Cette semaine, ils modifient leur position. L'initiative que j'ai prise était pertinente et pour ce qui est de donner la meilleure information possible dans l'intérêt de l'industrie, elle était tout à fait conforme à ce que j'ai dit hier à la Chambre et ailleurs, à savoir qu'il faut débarasser le système et mettre en marché de nouveaux produits qui ont été inspectés et dont nous pouvons garantir l'innocuité.

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, nous savons tous qu'en dépit de l'incroyable confusion et de la mauvaise gestion dont a fait preuve le gouvernement à propos de cette question, celui-ci et le ministre prétendent, chose incroyable, que tout s'est passé conformément aux prévisions. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il s'agissait de belles prévisions! Nous soulevons aujourd'hui une question distincte qui s'adresse au premier ministre du Canada, et je vais la répéter.

Le premier ministre est-il disposé à envisager d'instaurer un programme visant à dédommager financièrement les victimes—plus de 100 au Canada, dont deux sont mortes—et leurs familles, d'intoxication par des moules, ainsi que l'industrie de la pêche, en particulier les secteurs qui ont subi inutilement des pertes financières parce qu'ils avaient été inclus à tort dans une alerte sanitaire lancée par le gouvernement du Canada? Voilà la question et elle est distincte.

L'hon. Jake Epp (ministre de Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je le répète, la question ne change pas la réponse qui reste la même.

M. Tobin: Quelle est la réponse à la question?

M. Epp (Provencher): Comme je l'ai dit hier, la question porte sur les annonces qui sont parues aujourd'hui dans divers journaux d'un bout à l'autre du pays, dans les deux langues officielles, et deuxièmement, sur le communiqué intitulé: «Les moules, les clams, les huîtres et les palourdes vivants de l'Atlantique sont retirés de la vente». Si les députés ont examiné la question attentivement, ils ont vu, je pense, que le plan prévoit dans ce cas-ci, par exemple, l'intervention de 280 fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, plus 1 075 fonctionnaires de la division fédérale de la Protection de la santé, des ministères provinciaux et des municipalités. Nous sommes mis en rapport individuellement avec 52 689 restaurants de détail et autres établissements.

M. Tobin: Cela signifie qu'il n'y aura aucun dédommagement alors? Répondez à la question.

M. Epp (Provencher): Nous avons un plan d'action très clair. Nous affirmons que nous faisons de notre mieux pour préserver la santé publique en priorité, puis pour éliminer le produit nocif du circuit et pour mettre en place un plan méthodique visant à remettre le produit en vente. C'est la meilleure façon d'agir avec l'industrie...